

Données de base	Mesures du PDC	
		Limite nationale
		Limite cantonale
		Périmètre d'Agglomération RUN
<b>R.3 Renforcer l'attractivité touristique et la valeur du patrimoine culturel</b>		
Patrimoine culturel, sites construits / R_35 - R_36		
		Inventaire des sites construits à protéger d'intérêt national (ISOS)
		Zone centrale du tissu urbain horloger classée au patrimoine mondial de l'UNESCO Zone tampon du tissu urbain horloger classée au patrimoine mondial de l'UNESCO
Patrimoine culturel, sites lacustres "Palafittes" / R_37		
		Site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO dans la série des « Sites palafittiques préhistoriques autour des Alpes »
		Site associé d'importance nationale <sup>1</sup>
		Autre site associé <sup>1</sup>
		<sup>1</sup> Un pictogramme peut représenter plusieurs sites voisins
Parcs naturels régionaux / R_38		
		Chasseral
		Doubs
<b>E.1 Soutenir un développement économique durable</b>		
Pôles de développement / E_11		
		Pôle de développement d'intérêt cantonal
		Pôle de développement d'intérêt régional
Centres d'achat et autres grands générateurs de trafic / E_13		
		Grand centre d'achat
		Autre grand générateur de trafic
<b>E.2 Assurer un approvisionnement durable</b>		
Approvisionnement électrique / E_22		
		Centrale et installation de production d'énergie
		Ligne haute-tension 220 kV - variante aérienne ou câble <sup>2</sup>
		Ligne haute-tension 220 kV - variante sous-lacustre
		Ligne haute-tension 125 et 60 kV (importance cantonale et supra-cantonale)
		Ligne haute-tension CFF : Existante 66 kV / Renforcement 132 kV
		<sup>2</sup> Selon le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité de la Confédération (PSE)
Energies renouvelables / E_24 - E_25		
		Site retenu pour l'implantation de parcs éoliens
		Station hydroélectrique
Matériaux minéraux / E_31		
		Site d'extraction
Gestion des déchets / E_32		
		Centre logistique
		Usine d'incinération des ordures ménagères
		Installation de valorisation et de traitement des déchets
		Déchetterie régionale
		Installation de compostage
		Installation de méthanisation agricole (biogaz)
		Décharge contrôlée (matériaux d'excavation et déchets inertes)
<b>A.1 Améliorer les liaisons extérieures</b>		
Liaisons aériennes / A_12		
		Aéroport d'importance régionale (Les Eplatures) <sup>3</sup>
		Aérodrome, champ d'aviation (Neuchâtel - Môtiers) <sup>3</sup>
		<sup>3</sup> Selon le plan sectoriel de l'infrastructure aéronautique civile (PSIA)
Liaisons ferroviaires nationales et internationales / A_11		
		Ligne Neuchâtel - Paris : Maintien des liaisons
		Ligne La Chaux-de-Fonds - Besançon (« Ligne des Horlogers ») : Maintien de l'offre
		Ligne nationale du Pied du Jura et ligne Neuchâtel - Berne : Raccordement optimal
<b>A.2 Organiser et gérer la mobilité</b>		
RER neuchâtelois, ligne directe Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds et transports publics régionaux / A_22 - A_23 - A_25		
		Ligne ferroviaire Neuchâtel - La Chaux-de-Fonds :
		Construction
		Reconversion de la ligne historique
		Autre ligne ferroviaire régionale : Existante
		Construction (Corcelles - Bôle, Littorail) - Augmentation de la desserte
		Électrification
		Gare, halte
		Augmentation de capacité
		Parking d'échanges : Existants <sup>4 et 5</sup>
		Nouvelle réalisation / offre <sup>4</sup>
		Extension progressive <sup>4</sup>
		<sup>4</sup> Selon la stratégie cantonale des parkings d'échanges
		<sup>5</sup> Sites de grande à très grande capacité (+ de 41 places) et sans planification de reconversion ou de suppression éventuelle
<b>A.3 Réorganiser le réseau routier</b>		
Réseau routier cantonal / A_31 - A_32		
		Axe de transit transfrontalier des Microtechniques : Renforcement / Construction N20
		Route nationale et route principale suisse : Existante / Principe de tracé H10 et H18 - Construction N20
		Route cantonale principale et secondaire
<b>U.1 Coordonner urbanisation, mobilité et environnement</b>		
Territoire d'urbanisation / U_11 - U_12 - U_13 - U_14 - U_15 - S_29		
		Zone à bâtir existante (habitat - activités - mixte et centre - solde <sup>6</sup> )
		Zone de constructions basses (S_29)
		Zone d'utilisation différée
	} Sites stratégiques	Pôle de gare
		Pôle de logements
		Pôle mixte
		Friche bien desservie
Potentiel d'évolution de la zone à bâtir (habitat - mixte et centre) :		
		Extension { Jusqu'à l'horizon 2030 Jusqu'à l'horizon 2040 avec qualité de desserte par les TP adéquate Jusqu'à l'horizon 2040 sans qualité de desserte par les TP adéquate
		Réduction et gel jusqu'à l'horizon 2030 <sup>7</sup> { Moins de 1 ha De 1 à 2 ha De 2 à 3 ha Plus de 3 ha
		<sup>6</sup> Utilité publique - sport-loisirs-détente - verdure - domaine public - divers
		<sup>7</sup> Fourchette indicative
<b>U.3 Elever le niveau général des équipements et des services</b>		
Équipements publics d'importance cantonale et supra-cantonale / U_31		
		Hôpital (mission cantonale) - Hôpital (mission spécialisée) - SMUR <sup>8</sup> : Existants
		Formation - Culture - Administration : Existants / Nouveau pôle administratif
		<sup>8</sup> Services mobiles d'urgence et de réanimation
Installations de tir et terrains militaires <sup>9</sup>		
		Place d'armes
		Place de tir
		<sup>9</sup> Selon le plan sectoriel militaire 2017 (PSM)
<b>S.1 Garantir l'accessibilité et les services de base</b>		
Gens du voyage / S_13		
		Aire de passage pour les communautés nomades suisses
<b>S.2 Organiser la multifonctionnalité du territoire rural</b>		
Territoire rural / S_21 - S_22 - S_23		
		Surface d'assolement (SDA) comptabilisée dans l'inventaire cantonal
		Zone viticole : Existante <sup>10</sup> / Extension potentielle
		<sup>10</sup> Selon plan d'affectation cantonal (PAC)
Habitat rural / S_26 - S_27		
		Petite entité urbanisée (hameau), mise en conformité selon l'article 33 OAT (ZMHR) :
		Conforme / Non conforme
		Habitat traditionnellement dispersé (au sens de l'article 39 OAT)
<b>S.3 Valoriser le patrimoine naturel et le paysage</b>		
Protection naturelle et paysagère / S_31 - S_34 - S_37 - S_38		
		Site emblématique
		Couloir écologique d'importance nationale (corridor à faune) :
		Franchissement de route intact / Franchissement de route perturbé - largement interrompu
		Inventaire fédéral des paysages et monuments naturels d'importance nationale (IFP)
		Inventaire fédéral des prairies et pâturages secs d'importance nationale (PPS) <sup>11</sup>
		Inventaire fédéral des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN) <sup>11</sup>
		Site marécageux <sup>12</sup>
		Zone de protection cantonale : Marais et zone alluviale <sup>12</sup> , ZP1 <sup>12</sup> , Biotope <sup>13</sup>
		Inventaire cantonal des objets que l'Etat entend mettre sous protection (ICOP)
		Limite paysagère à l'urbanisation
		<sup>11</sup> Hors zone de protection cantonale et hors ICOP
		<sup>12</sup> Selon plan d'affectation cantonal (PAC)
		<sup>13</sup> Hors ICOP
Territoires de délaissement, installations de loisirs / S_32		
		Station d'hiver et d'été
		Golf
Rives, cours d'eau et lacs / S_33 - S_36		
		Lac
		Port de plaisance : Existants / Extension prévue <sup>14</sup>
		Sentier du Lac : Existants / A optimiser <sup>14</sup>
		Cours d'eau / Revitalisation des cours d'eau <sup>15</sup>
		<sup>14</sup> Selon plan directeur des rives du Lac de Neuchâtel
		<sup>15</sup> Priorités 1 et 2 selon la planification stratégique de la revitalisation des cours d'eau 2014